

UNSA MATMUT NEWSLETTER N°15



Le saviez-vous?

Bénéficiez de réductions d'impôt en adhérant à UNSA MATMUT.

Renseignez-vous :
unsa.matmut@gmail.com



AOUT 2025

EDITO UNSA MATMUT

Soyez acteur de votre avenir professionnel !

Les vacances permettent de se ressourcer et c'est aussi une période propice à la réflexion sur son avenir, à ce que l'on veut faire dans les domaines privés et professionnels.

Indépendamment des formations en interne, de nombreux dispositifs de formation existent suivant la nature de vos projets :

- Le bilan de compétences,
- la validation des acquis et des expériences (VAE),
- le compte personnel de formation (CPF),
- le projet de transition professionnelle,
- le congé individuel de formation (CIF).

Si vous avez un projet professionnel, discutons-en ensemble
N'hésitez pas à nous contacter !
L'UNSA est proche de vous !

Rejoignez UNSA Matmut
adresse mail : unsa.matmut@gmail.com
site : unsa-matmut.com

Principaux sujets du CSE des 16 et 17 juillet 2025

En préambule, l'**UNSA** intervient pour faire remonter que le service HELLO transforme les congés payés en reliquat de congés (congés loi DDADUE) sans accord du salarié et sans même le prévenir alors que la loi permet un report de ces congés récupérés de 15 mois à compter de l'information du salarié. La Direction confirme que ce report est possible jusqu'à début janvier 2017. La FAQ doit être modifiée en ce sens.

1. Information / consultation du CSE concernant le dispositif de joignabilité téléphonique des CDRS sur l'activité Indemnisation : recueil d'avis du CSE

Lecture par la secrétaire de la résolution qui formule des préconisations, des points de vigilance et émet un avis d'abstention sur le déploiement de ce projet.

A la lecture de la résolution, la Direction confirme ses positions évoquées lors de la réunion précédente. Il n'y aura pas de changement de fiche de poste pour les CDRS, à date. Pour le transfert d'activité entre PGIS et CDRS, il y aura probablement une réallocation de postes suivant le niveau de joignabilité téléphonique.

Intervention UNSA

Le point positif de ce projet est qu'il va permettre de décharger les gestionnaires sinistres d'appels téléphoniques afin de leur laisser le temps de gérer au mieux les dossiers. Toutefois, nous avons aucun élément sur l'impact sur l'activité des PGIS et l'effectif, d'autant qu'il a été précisé qu'il pouvait y avoir un rééquilibrage des effectifs.

Concernant la fonction en CDRS, ce n'est pas le même métier. Et les conseillers seront obligés de faire les ouvertures et les actes simples de gestion. Et ceux qui ne souhaitent pas faire du sinistre seront repositionnés dans une autre fonction. Quid du niveau des ambitions en fonction de l'activité sinistre !

La résolution émettant un avis d'abstention est adoptée à la grande majorité des élus.

2. Point relatif à la sinistralité suite aux événements climatiques de juin 2025

Les principaux événements climatiques en mai et juin sont les suivants :

Orages des 3 et 4 mai 2025 : 6629 dossiers pour une évaluation de 14 978 826 euros

Orages des 19-20 mai 2025 : 2039 dossiers pour une évaluation de 5 682 165 euros

Orages du 31 mai et début juin 2025 : 1398 dossiers pour une évaluation de 2 686 899 euros

27 499 déclarations en hausse par rapport à 2023 et 2024.

Le suivi des encours global pour toutes les PGIS reste élevé avec un pic en semaine 19 et 22 (début et fin mai) et en semaine 26 (fin juin). Les élus font remonter les délais très importants pour les sinistres grêle, 8 mois environ.

3. Point RH

- Frais de santé : Information du CSE de l'évolution des cotisations au 1er juillet

A partir du 1 juillet 2025, l'adhésion du contrat santé au total pour les salariés passe de 69,9 euros à 70,77 euros dont la participation de 2 euros pour le salarié, 17,18 euros à charge du CSE et 51,59 euros pour l'employeur.

- Point relatif à l'outil Hello dans le cadre des départs en formation.

L'enregistrement des absences sur hello pour les formations déclenche l'octroi d'un ticket restaurant et l'indemnité télétravail. En cas de formation suivie un jour en télétravail, c'est le motif télétravail qui prime.

L'**UNSA** intervient pour préciser que lors de formation hors site sur une demi-journée avec un temps de trajet, cela complexifie le process pour poser les absences de la journée sur hello.

- Point relatif à la transposition de la Directive UE 2023/970 du 10 mai 2023 visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations et les mécanismes d'application du droit
Cette Directive de l'union européenne ne sera applicable qu'au 7 juin 2026. Elle concerne la transparence en matière d'écart de salaire entre femmes et hommes et une veille sur tout type de discriminations.

- Point d'actualité relatif aux sites concernés par les incendies dans le Sud

Les élus font remonter qu'aucune mesure n'a été prise pour le PGIS d'Aix le jour même. La Direction précise que le PGIS n'était pas dans la zone de confinement. Le télétravail a été favorisé le lendemain de l'incendie. Des fermetures ont été décidées : l'agence de Narbonne 2 jours. Une agence de Marseille, celle de Vitrolles, et Marignane ont été également fermées le 9 juillet.

- Présentation du projet Sorority

Sorority est une application pour répondre à l'insécurité grandissante et toutes les formes de violence qui touchent particulièrement les femmes. L'application est gratuite et disponible dans le monde entier.

En cas de danger, possibilité de déclencher une alerte pour demander de l'aide. Dans la minute, cela provoque des prises contact soit par téléphone, soit par chat.

Les objectifs de ce projet sont principalement :

- de permettre à chaque personne (les femmes en particulier mais pas que) de se sentir en sécurité
- d'agir contre les violences conjugales, intra-familiales et le harcèlement en aidant les victimes
- de permettre aux personnes de rejoindre un espace de protection.

L'objectif de ce projet est de permettre aux agences MATMUT volontaires de devenir des lieux sûrs. Les agences mono-personnelles sont exclus du dispositif. Une consultation à volontariat des agences est programmée entre septembre et décembre 2025 pour une mise en place en janvier 2026. Les agences peuvent sortir du dispositif au bout d'un an si cela ne passe pas bien. La Direction précise qu'il faudra l'unanimité des salariés de l'agence pour l'accord de devenir un lieu sûr.

Intervention et questions UNSA

En cas de changement d'équipe pour les agences volontaires, est ce que cela nécessitera un accord de tous ? Oui, l'objectif est que tout le collectif doit y adhérer.

L'UNSA revient sur la situation d'agences de 2 salariés : les collègues se retrouvent régulièrement seuls (congés, absences diverses) et ne pourront gérer ce type de situation.

D'autre part, dans le contexte d'un agresseur virulent qui voudrait entrer dans l'agence, les consignes devraient être de fermer l'agence afin d'éviter que cela dégénère. Sinon, cela met en insécurité la victime et les salariés présents sur site qui n'ont pas à gérer ces situations à risque.

4. Point DRS

- Démarchage pro pour les DA

La Direction métier rappelle que ces visites ne sont pas imposées, juste encouragées par la ligne managériale pour détecter les opportunités commerciales chez les pro.

Aucun accord écrit est nécessaire. En cas d'accident de travail, le salarié est considéré comme en mission dans le cadre de son travail.

- Suivi de l'expérimentation du traitement des réclamations par des conseillers d'agence :

Quel est l'objectif de cette expérimentation ?

Prendre en charge une partie de ces réclamations. L'objectif est de réduire les anomalies et en tirer les enseignements.

Combien de conseillers ont participé à cette expérimentation et sur quels critères ?

Réponse : 2 au départ reconnus pour leur qualité technique et leurs compétences.

Pas de données précises sur le chiffre exact du nombre de salariés mobilisés.

L'UNSA dénonce le fait que les chiffres demandés ne soient pas donnés en séance alors que les questions ont été formulées et transmises en amont.

Quelle est la durée de la mission proposée ? 6 mois, plus ? Réponse : 6 mois renouvelable

Les CEA ont-ils été remplacé ? Les CEA concernés vont-ils récupérer leurs postes après la mission ?

C'est au cas par cas, pas de réponse précise.

- Point de suivi sur le nouveau process DDE en agences

Quels sont les retours des équipes d'agences ? Et des gestionnaires PGIS ?

Réponse : depuis le 12 mars, interface disponible. Retours positifs : simplicité et fluidité pour une meilleure autonomie et la valorisation du rôle de conseil d'après les salariés.

56 dossiers ont été gérés jusqu'à la négociation au 9 juillet, 179 dossiers gérés par internet.

Concernant l'allègement de la charge pour les salariés en situation d'handicap, chaque situation est individuelle. Un renfort est possible en fonction de la charge de travail et des préconisations du médecin du travail.

S'agissant des groupe zoom, ils sont faits pour fluidifier les échanges et la proactivité.

II

n'est pas possible de se retirer d'un groupe zoom instauré par les DV qui font partie intégrante du travail.

Pression sur les avis google des DV sur les DA. Pour quelles raisons ?

Réponse : c'est une démarche d'amélioration continue. C'est aussi un enjeu de référencement local pour notre entreprise. L'objectif est de susciter des avis positifs pour limiter les avis négatifs et pour l'image du groupe.

Sur le coaching des RC en étant côté à côté des salariés en situation d'entretien, les élus dénoncent une intensification dans certains secteurs.

Pour la Direction, c'est une démarche d'accompagnement et une aide à monter en compétences. Ce n'est pas une surveillance et les pratiques doivent être concertées avec les salariés pour les suivis à côté des salariés.

L'UNSA revient sur le coaching car les pratiques de certains DA ou RC qui se mettent à côté du salarié en entretien. Ces situations sont très déstabilisantes et infantilisantes pour les collègues, en particulier ceux qui ont de l'ancienneté et connaissent leur métier. Ce ne sont pas des pratiques adaptées.

Pas de CSE en Août

Prochain CSE : les 24 et 25 Septembre

You avez des questions? Nous les relaierons